Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20260624-DELIB_2026_056-DE

CONCARNEAU

DÉLIBÉRATION N°2026-056

SÉANCE DU 24 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le 24 juin à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 18 juin 2026 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Quentin LE GAILLARD, Maire.

Étaient présents :

M. Quentin LE GAILLARD, M. Claude GUILLOU, Mme Sophie HELIAS, Mme Ludivine CRUAU, M. Patrick LAMOUR, M. Nils GUILLOU, Mme Fabienne LE CALVEZ, M. Luc LESAGE, Mme Eléna PATY, M. François LE TOLLEC, Mme Marie-Christine HASCOËT, M. Jean-Claude DECAN, M. Mario STELLA, Mme Martine CLAUDEL, M. Serge LE BEUZE, M. Philippe COUILLARD, Mme Muriel LE PAGE, Mme Valérie GUILLOU, M. Pascal JAOUEN, M. Didier LE CORRE, M. Yann LE GOFF, M. Anthony MINIER, Mme Claire MALLEJACQ, Mme Julie LEROY, M. Gilbert LE BRIS, Mme Céline LE TENDRE, Mme Nathalie RENAULT, M. Antony LE BRAS, Mme Julie DUPUY, M. Thomas LE BON, M. Mikhaël POMMIER.

Pouvoirs :

Mme Tiphaine MAREC donne pouvoir à M. Nils GUILLOU
Mme Nancy THOMAS donne pouvoir à M. Yann LE GOFF
Mme Marie PERON donne pouvoir à Mme Eléna PATY
Mme Julie DUPUY donne pouvoir à Mikhaël POMMIER
Mme Marion ROSARIO donne pouvoir à M. Thomas LE BON

Secrétaire de séance : Mme Ludivine CRUAU
Nombre de conseillers : 35 en exercice, 30 présents, 35 votants.
PV séances précédentes : Les procès-verbaux des séances des 28 mai 2026 et 5 juin 2026 ont été adoptés par 35 voix POUR
Publication par voie d'affichage du 26 juin au 26 août 2026

BUDGET :

REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025

M. François LE TOLLEC, Adjoint au Maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 et suivants relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets des collectivités territoriales ;
Vu l'article L.1612-32 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement et à la reprise des résultats après le vote du compte financier unique ;
Vu les articles R.1612-52 à R.1612-54 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la détermination et aux modalités d'affectation des résultats ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal de la commune ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux budgets annexes concernés ;
Vu le compte financier unique 2025 du budget principal et des budgets annexes de la Ville de Concarneau ;
Vu la délibération du conseil municipal du 18 juin 2026 approuvant le compte financier unique 2025 du budget principal et des budgets annexes ;
Considérant qu'il appartient au conseil municipal, après adoption du compte financier unique, de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement et à la reprise des résultats d'investissement constatés à la clôture de l'exercice ;
Considérant que les résultats de clôture de l'exercice 2025 doivent être repris dans le cadre du budget supplémentaire 2026 ;

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20260624-DELIB_2026_056-DE

Considérant que la Ville de Concarneau doit également reprendre, au budget principal, la part des résultats du syndicat mixte pour le financement de la construction du centre de secours, dissous en 2025, correspondant à sa participation ;
Les résultats constatés à la fin de l'exercice 2025 sont les suivants :

BUDGET PRINCIPAL

Suite à la dissolution du syndicat mixte en 2025, la Ville de Concarneau, qui participait à hauteur de 70,56% à ce syndicat, récupère une part des résultats d'investissement et de fonctionnement correspondant à sa participation au Budget principal.

	Budget principal	Reprise de la part des résultat du Syndicat mixte pour le financement de la construction du centre de secours de Concarneau (suite dissolution)	Total
Excédent / Déficit d'investissement	**622 863,57 €**	**-119 623,05 €**	**503 240,52 €**
Restes à réaliser en dépenses	*6 307 416,47 €*	*0,00 €*	*6 307 416,47 €*
Restes à réaliser en recettes	*547 525,00 €*	*0,00 €*	*547 525,00 €*
Besoin de financement	-5 137 027,90 €	-119 623,05 €	-5 256 650,95 €
Excédent de fonctionnement	**3 667 977,87 €**	**119 623,05 €**	**3 787 600,92 €**

- Il est proposé d'affecter :
  - la totalité de l'excédent de fonctionnement issu du budget principal en section d'investissement au compte 1068 pour 3 667 977,87 € ;
  - la totalité de l'excédent de fonctionnement issu de la reprise des résultats du syndicat mixte pour le financement de la construction du centre de secours (SMIS) en section d'investissement au compte 1068 pour 119 623,05 € ;

- Il est proposé :
  - de reprendre l'excédent d'investissement issu du budget principal à la section d'investissement au compte 001 pour 622 863,57 €.
  - d'affecter le déficit d'investissement issu de la reprise des résultats du syndicat mixte pour le financement de la construction du centre de secours (SMIS) à la section d'investissement au compte 001 pour 119 623,05 €.

BUDGET BAC DU PASSAGE

Excédent d'investissement	**127 260,14 €**
Restes à réaliser en dépenses	*110,00 €*
Restes à réaliser en recettes	*0,00 €*
Excédent de financement	127 150,14 €
Excédent de fonctionnement	**85 042,22 €**

- Il est proposé d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement du budget bac du passage en section de fonctionnement au compte 002 pour 85 042,22 € ;
- Il est proposé de reprendre l'excédent d'investissement du budget bac du passage à la section d'investissement au compte 001 pour 127 260,14 €.

BUDGET CENTRE DES ARTS ET DE LA CULTURE ET ORGANISATION DE SPECTACLES

Excédent d'investissement	**61 290,73 €**
Restes à réaliser en dépenses	*57 877,18 €*
Restes à réaliser en recettes	*0,00 €*
Excédent de financement	3 413,55 €
Excédent de fonctionnement	**9 752,57 €**

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20260624-DELIB_2026_056-DE

- Il est proposé d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement du budget CAC en section de fonctionnement au compte 002 pour 9 752,57 € ;
- Il est proposé de reprendre l'excédent d'investissement du budget CAC à la section d'investissement au compte 001 pour 61 290,73 €.

BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE

Excédent d'investissement	**960,08 €**
Restes à réaliser en dépenses	*14 034,92 €*
Restes à réaliser en recettes	*0,00 €*
Besoin de financement	-13 074,84 €
Excédent de fonctionnement	**273 658,48 €**

- Il est proposé d'affecter :
  - une partie de l'excédent de fonctionnement du budget cuisine centrale en section d'investissement au compte 1068 pour 13 074,84 € ;
  - le reste de l'excédent de fonctionnement du budget cuisine centrale en section de fonctionnement au compte 002 pour 260 583,64 € ;
- Il est proposé de reprendre l'excédent d'investissement du budget cuisine centrale à la section d'investissement au compte 001 pour 960,08 €.

BUDGET ANNEXE DU PARKING DE LA CRIEE

Déficit d'investissement	**-20 266,26 €**
Restes à réaliser en dépenses	*0,00 €*
Restes à réaliser en recettes	*0,00 €*
Besoin de financement	-20 266,26 €
Excédent de fonctionnement	**156 200,62 €**

- Il est proposé d'affecter :
  - une partie de l'excédent de fonctionnement du budget Parking de la Criée en section d'investissement au compte 1068 pour 20 266,26 € ;
  - le reste de l'excédent de fonctionnement du budget Parking de la Criée en section de fonctionnement au compte 002 pour 135 934,36 € ;
- Il est proposé de reprendre le déficit d'investissement du budget Parking de la Criée à la section d'investissement au compte 001 pour 20 266,26 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par **35 voix POUR**

- valide les affectations des résultats de l'exercice 2025 présentés ci-dessus pour le budget principal et les budgets annexes,
- précise que ces affectations et reprises seront intégrées au budget supplémentaire 2026 (budget principal et budgets annexes),
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Concarneau, le 29 juin 2026,
Le Maire,
Quentin LE GAILLARD

Mairie de Concarneau Finistère

Signé par : Quentin LE GAILLARD
Date : 30/06/2026
Qualité : MAIRE DE CONCARNEAU